

Olivier Baltus
Rue au Thier 78
4870 Trooz

Trooz, le 13 juin 2017

Collège communal de la Ville de Liège

Service des Permis d'Urbanisme

La Batte 10
4000 Liège

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Concerne : enquête publique « Eco-quartier des Haïsses-Piedroux » ;

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire part des observations suivantes au sujet du projet susmentionné.

Bien que n'habitant pas Chênée ni même la Commune de Liège, j'ai assisté à la séance d'information qui s'est tenue le 1^{er} juin en présence des promoteurs du projet de construction de 520 maisons et appartements au lieu-dit Haïsses-Piedroux.

Les 300 hectares préservés de toute urbanisation (à l'exception de quelques implantations anciennes) situés à cheval sur plusieurs communes ne sont pas seulement un bel espace vert à proximité de plusieurs quartiers densément peuplés mais également un élément important de la ceinture verte qui se déploie à l'Est de la Ville de Liège. Le projet d'urbanisation d'une partie du site concerne donc les habitants de toute la région.

Ce poumon vert mérite d'être préservé et doit conserver sa fonction actuelle tout en permettant aux habitants de Liège et d'ailleurs de pouvoir le parcourir et s'y ressourcer.

Le fait que la société Neufcour SA ait fini par admettre que son projet ramassé sur 20 ha lui permettrait de conserver 10 ha pour des développements urbanistiques futurs montre son total mépris pour les préoccupations légitimes que le voisinage exprime depuis plusieurs années déjà. Seul compte pour elle la maximisation de son profit, au mépris de l'intérêt général.

Non seulement le projet tel que conçu est totalement déconnecté dudit voisinage mais il aura en plus un effet particulièrement néfaste sur le cadre de vie des habitants actuels. En ce sens, le caractère dit « durable » du projet est usurpé.

Cette configuration aura plusieurs effets négatifs :

- la voiture sera pratiquement indispensable pour accéder ou quitter le quartier, engendrant une pression supplémentaire sur le réseau routier local déjà très encombré ;
- elle rendra pratiquement impossible l'intégration du nouveau quartier dans le bâti existant et l'avènement d'un vivre ensemble couvrant l'ensemble de l'habitat actuel et futur ;
- les nouveaux habitants ne seront pas encouragés à fréquenter les magasins de Chênée mais portés à se rendre dans les centres commerciaux périphériques dévolus à la voiture.

Si ce n'est de compter de nouveaux habitants sur son territoire, la Ville de Liège n'a aucun intérêt à autoriser un tel développement urbanistique totalement excentré du centre ville en un des derniers endroits préservés, d'autant plus qu'il priverait les habitants actuels d'un espace vert exceptionnel.

Comme vous le savez, il existe l'alternative de construire un nouveau quartier véritablement durable sur l'ancien site des usines Cuivre & Zinc à Chênée, aujourd'hui en voie d'assainissement. Le devenir de l'un et l'autre projet relève de l'entière responsabilité des pouvoirs publics liégeois que j'invite à poser un acte fort et concret en faveur du développement durable.

Vu ce qui précède, je suis d'avis de ne pas accorder le permis d'urbanisme sollicité par la société Neufcour SA.

Je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien accorder à la présente et vous adresse mes meilleures salutations.

Olivier Baltus